

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Samedi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 21 Septembre.

Le Moniteur contient dans sa partie officielle :

Décrets : abrogeant une disposition de l'art. 4 de la loi du 8 juillet 1836, relative à la navigation sur les rivières; — concernant des droits de navigation : sur le canal de Saint-Quentin, sur les rivières et canaux non concédés des bassins de l'Escaut et de l'Aa, sur les canaux d'Ile et Rance, du Blavet et de Nantes à Brest, y compris les dériviations de l'Isac et de l'Ouest; — sur le canal de Bourgogne; — sur les canaux du Berry, du Nivernais et latéral à la Loire, ainsi que sur les canaux de jonction de Decize, de Fourchambault et de Saint-Thibault;

Nominations : dans l'ordre impérial de la Légion-d'honneur; — au commandement en chef de la division navale des Antilles et du golfe du Mexique; — au grade d'aspirant de marine de 1^{re} classe; — d'élèves à l'École impériale d'application du génie maritime;

Décret joignant au titre de l'amiral commandant en chef la division navale des mers de Chine celui de commandant du corps expéditionnaire dans ces parages;

Décrets approuvant : la modification apportée à l'art. 9 des statuts de la société d'assurances mutuelles mobilières et immobilières contre l'incendie des manufactures, la Clémentine, établie à Rouen (Seine-Inférieure); — la nouvelle rédaction des articles 3, 4, 5, 6, 7, 11 et 18 des statuts de la société anonyme formée à Metz (Moselle), sous la dénomination de Compagnie des mines de Decize;

Nominations : au grade d'aide-commissaire de la marine; — d'un élève hydrographe de la marine;

Décret autorisant une permutation entre un capitaine d'infanterie de la marine (état-major) et un capitaine d'infanterie de ligne;

Successions en déshérence.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

PRÉFECTURE DU NORD.

ROUBAIX
 DÉTOURNEMENT D'UN SENTIER.

Nous, Préfet du département du Nord, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur,

Vu la délibération, en date du 6 août 1858, par laquelle le Conseil municipal de Roubaix sollicite l'autorisation de permettre le changement du sentier de Croix, du côté où il aboutit à la route départementale n° 14;

Vu le plan des lieux;
 Vu la demande des sieurs Selosse, Delerue et Lethierry, propriétaires riverains;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. M. Piat, César, conseiller d'arrondissement, à Roubaix, est nommé commissaire pour procéder, à la Mairie de Roubaix, à une enquête de commodo et incommodo sur le projet de détournement dont il s'agit. Les pièces ci-dessus visées lui seront en conséquence communiquées.

Art. 2. Le Commissaire se concertera avec M. le Maire de Roubaix, sur le jour de son opération et sur la publicité qu'elle devra recevoir. Il y procédera suivant toutes les formes prescrites par la circulaire préfectorale du 7 septembre 1825 et nous en transmettra le procès-verbal, avec son avis et les pièces de l'affaire.

Art. 3. Le présent arrêté sera adressé à M. le Maire de Roubaix et à M. Piat.

Lille, le 31 août 1858. Signé : VALLON.

Pour expédition conforme :
 Le Secrétaire-général,
 Signé : DUREAU.

Nous, Maire de la ville de Roubaix,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. L'arrêté qui précède sera imprimé, publié et affiché dans la forme ordinaire.

Art. 2. La délibération, le plan des lieux et la demande des impétrants, seront déposés au secrétariat de la Mairie, pendant dix jours consécutifs, pour être communiqués à tout requérant.

Art. 3. A l'expiration de ce délai, M. César Piat, commissaire spécial, recevra, à la Mairie, le Mardi 28 septembre courant, de neuf heures à midi, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients résultant du projet de déviation dudit sentier.

A la Mairie de Roubaix, le 16 septembre 1858.
 TIERS-BONTE.

Conformément à la décision de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, la rentrée des classes du lycée impérial de Lille est fixée au lundi 4 octobre pour les internes.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le mardi 5, à huit heures, et les classes commenceront immédiatement après.

Plusieurs journaux ont avancé que le nombre des membres actuels de la Légion-d'honneur s'élevait à 272,000. C'est une erreur. Voici, d'après un document officiel, le projet de budget de 1859, quel était, au 1^{er} juillet 1857, le nombre des membres de l'ordre impérial de la Légion-d'honneur : Grands-croix, 70; grands-officiers, 230; commandeurs, 1,102; officiers, 4,827; chevaliers, 49,056. Total : 55,285. Les membres qui ne reçoivent aucun traitement sont compris dans ce total et s'élèvent à 29,077.

On vient d'amener à la prison de Lille, le nommé Delmée, Belge d'origine, qui était recherché sous la prévention de vol d'une montre, commis au préjudice d'un voiturier de Lannoy, larcin dont nous avons parlé dans un de nos derniers numéros.

Cet étranger qui, ainsi que nous l'avons dit, était parvenu à passer la frontière et à se rendre à Tournai, où son ancien patron l'avait retrouvé et lui avait repris sa montre, a eu l'imprudence de venir chercher du linge qu'il avait laissé à Templeuve, où il a été mis en arrestation.

Dans le département du Nord, selon M. Ancelin, le nombre des broches filant les lins et leurs étoupes, s'élève actuellement à environ 347,500, bien que, depuis le mois de novembre dernier, plus de 8,000 broches aient été arrêtées pour diverses causes.

La consommation mensuelle pour ces 347,500 broches, peut être évaluée à environ 2,985,000 kil. de filasse, soit :

Lins bruts : 2,360,000 kilogr. d'une valeur moyenne de 141 fr. les 100 kilogr., s'élevant au total à 3,327,600 fr.

Etoupes de provenance étrangère au département : 346,000 kil., valeur moyenne, 98 fr. les 100 kil., soit au total, 339,080 fr.

Emouchures ou déchets de teillage : 279,000 kil. environ, au prix moyen de 37 fr. 50 les 100 kil., soit au total 103,625 fr.

La consommation est, au total, pour les huit derniers mois, d'environ 23,888,000 kilogr. de filasse, ayant une valeur approximative de 30,162,440 fr.

L'industrie linière du département consommerait donc, par année, 35,820,000 kilogr. de filasse, dont la valeur totale s'élèverait à environ 15,243,650 fr.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 7 au 13 septembre 1858, 14 garçons, 14 filles.

MARIAGES.

7 septembre. — Entre Pierre-François Goffer, tisserand, et Alphonsine-Séraphine Béghin, ménagère. — Entre Adolphe-Joseph Plouvier, serrurier, et Charlotte-Henriette Bodin, modiste. — Entre François-Jean Vanmullem, peintre en équipages, et Sophie-Joséphine Monnier, repasseuse.

Du 13. — Entre Anselme-Joseph Debucquoy, tisserand, et Clémentine-Joseph Derock, tisserande. — Entre Fidèle-Joseph Dujardin, militaire, et Pauline-Joséphine Desmettre, tisserande. — Entre Amand-Constant-Joseph Tackels, fileur, et Clémence-Joséphine Everaerd,

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 22 SEPTEMBRE 1858.

FRÉDÉRIC-LE-GRAND

ET SA COUR.

XXXIV — Voir notre numéro du 18 septembre.

— Cela peut être, mais les manières françaises sont de mode aujourd'hui, et un théâtre français chez nous produira sensation. Mais vous ne dites pas un mot, monsieur mon fils? Vous soupirez, et vous avez presque l'air d'être mécontent?

— Je soupire parce que vous voulez ajournez si loin cette nocce.

— Ah! c'est une flatterie à ton adresse, ma fille. Mon Dieu, les amoureux sont toujours impatients.

— Je soupire parce que, d'une part, cela me priverait encore si longtemps du bonheur d'introduire ma chère Caroline dans ma maison en qualité de comtesse Rhedern, et que, de plus, cela me ravirait aussi la joie de la présenter à la cour, en la même qualité, à la fête des plus brillantes et des plus grandioses qui ouvrira la saison.

— Il va y avoir une fête à la cour? demanda Caroline avec vivacité. Je pensais que le roi était toujours en voyage.

— Il revient dans quelques jours, et, le deuil de la cour étant à sa fin, il donnera un superbe bal masqué qui sera vraisemblablement le seul de cet hiver.

— Un bal masqué! s'écria Caroline. Mon Dieu, je n'ai pas encore assisté à un seul.

— Et vous en verriez là un très-brillant. Déjà la reine-mère m'avait promis une invitation pour ma femme, et m'avait engagé à la présenter ce jour-là à toute la cour.

— Et il est de toute impossibilité de presser un peu le mariage? demanda Caroline avec impatience.

— Tout à fait impossible, répondit solennellement monsieur Orguelin.

— Et pourquoi impossible? dit le comte d'un ton insouciant. Ne pourrions-nous pas avancer le mariage, et avoir la fête plus tard? Ne pourrions-nous pas, comme il est d'usage dans le grand monde, contracter silencieusement notre union et la célébrer ensuite par une fête brillante? Ces noces pompeuses sont un peu passées de mode, et l'on penserait que le riche et très-éclairé monsieur Orguelin méprise les usages de la jeune cour moderne et veut lui faire de l'opposition, en maintenant avec éclat les mœurs du régime précédent.

— Dieu m'en préserve! s'écria monsieur Orguelin avec effroi.

— Père, dit résolument Caroline, je hais les plaisirs bruyants; je demande que le mariage soit des plus simples. Il ne faut pas qu'on puisse dire à la cour que la mamselle Orguelin s'est réjouie, avec toutes ses connaissances, de l'immense bonheur de devenir la femme d'un comte. Notre mariage doit se faire sans bruit, comme l'exigent les convenances et la mode. Plus tard, monsieur le comte le célébrera par une grande

fête, et toi, mon père, tu en donneras ensuite une autre.

Comme toujours, monsieur Orguelin se conforma à la volonté de sa fille. On convint que le mariage aurait lieu sous peu de jours, et que plus tard une fête à la Lucullus serait donnée dans la maison du beau-père.

Fête à laquelle je n'assisterai alors dans aucun cas, pensa le comte Rhedern, en donnant tout haut son assentiment.

Mademoiselle Orguelin touchait donc à l'accomplissement de ses desirs les plus ambitieux : elle allait être introduite solennellement à la cour, et la reine-mère s'était déclarée prête à la présenter elle-même au roi, le jour du bal masqué.

Il ne manquait plus qu'une seule chose, il ne manquait plus qu'une riche toilette de cour pour cette importante soirée, et le comte Rhedern assurait en soupirant qu'il serait très-difficile de l'obtenir à temps, non pas à cause de la queue de brocart d'or de la robe, mais par la difficulté de trouver un tailleur qui pût confectionner cette robe pour le moment voulu.

« Têlissier, le nouveau tailleur français, a même refusé de me faire un simple petit manteau, dit le comte. Quant à ses dames qui jouissent maintenant de la plus grande vogue, elles sont sourdes, depuis huit jours, à toutes les prières; elles n'acceptent plus de nouvelles commandes pour le bal, car elles en sont surchargées. La comtesse Haake entrerait chez la belle Blanche, en même temps que moi chez le père, et, en me retirant, j'ai trouvé sur l'escalier la pauvre comtesse au désespoir et fondant en larmes, parce qu'on avait répondu à ses prières les plus instantes par un cruel : Impossible! — Mais je sais, dit fièrement Caroline Orgue-

lin, que monsieur Pricker, le tailleur de la cour des deux reines, ne me répondra pas de cette façon-là, et qu'il me confectionnera les vêtements nécessaires, dût-il prendre quelques ouvriers de plus tout exprès.

— Rendons-nous donc chez monsieur Pricker, dit son fiancé en souriant, mais rendons-nous-y sur-le-champ, car le temps presse. Vous comprenez que je serais au désespoir s'il m'était impossible, quoique nous fusions mariés, de saisir cette occasion si favorable de vous présenter aussitôt à la cour.

— Oui, le temps presse, répéta Caroline en sonnant pour faire atteler.

Quelques minutes après, les deux fiancés étaient seuls dans la voiture. Caroline Orguelin se tourna alors vers le comte de Rhedern et lui dit avec un sourire sardonique :

« Le mariage aura donc lieu après-demain? — Oui, ma très-chère Caroline, après-demain je serai le plus heureux des hommes.

— Vos créanciers étaient donc bien pressants, que vous vous êtes épris tout à coup d'une si brûlante passion pour ma dot? dit-elle avec un léger haussement d'épaules.

— Mes créanciers? répéta-t-il avec surprise. Je ne vous comprends pas, chère Caroline.

— Vous me comprenez très-bien, reprit-elle avec une froideur sanglante; il est grand temps, au reste, que nous nous expliquions une fois pour toutes. Sachez donc que n'ai pris le change ni sur vos protestations si tendres, ni sur votre rôle — parfaitement bien joué d'ailleurs — d'amoureux impatient. Je ne suis ni assez jeune ni assez belle pour pouvoir éveiller la passion du comte de Rhedern, cavalier si noble et si distingué. Vous êtes pauvre, vous n'êtes riche qu'en dettes; il vous faut donc absolument une femme